

# MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE LOCAL EN SOUS-SOL A LOUER BÂTIMENT E4- 189M<sup>2</sup> - SECTEUR PLA

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Un local de stockage d'une superficie de 189m<sup>2</sup> non divisible dans le bâtiment E4. Il sera à usage de stockage, préparation de commandes de produits en lien avec le secteur.

Localisation : 81S rue de Lille, proche de l'avenue des trois marchés, Rungis.



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : E4
- **ESI** : 01/E4/SS/Z/041
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface 189 m<sup>2</sup>
- **Disponibilité du bien** : 1<sup>er</sup> juillet 2024 sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
  - Activités de stockage, préparation de commandes de produits en lien avec le secteur, dont le candidat réalisera les démarches d'agrément sanitaires et toute prérogative au niveau des aménagements.
  - Emplacement livré brut en l'état, les travaux seront à la charge exclusive du candidat.
  - Les consommations d'eau, d'électricité ne sont pas comprises dans le loyer.
  - Respect des activités du secteur.
  - Non divisible.

## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Types de contrat** : Contrat d'occupation précaire de 3 ans renouvelable d'année en année dans la limite de 6 ans.

	<b>REDEVANCES (TARIFS €HT/M<sup>2</sup>/AN)</b>	<b>CHARGES (TARIFS €HT/M<sup>2</sup>/AN)</b>	<b>DEPOT DE GARANTIE</b>
<b>Local</b>	<b>101.32€</b>	<b>15.46€</b>	<b>6 621€</b>

- Tarifs applicables en 2024 selon arrêté préfectoral N°2023-04438 du 14 décembre 2023
  - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
  - Cotisation au centre médico-social : 69 € HT/salarié/an
  - Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant
  - RSE : 1.85 HT/M<sup>2</sup>/an

## **SI VOUS ETES INTERRESSE(S), DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 04/07/2024**

### **Pièces administratives :**

- **Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles.**

### **Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le

**04/07/2024 à 16 heures.**



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0** : Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisinternational.com](http://www.rungisinternational.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 30** : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30** : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

### RELATION CLIENTÈLE

#### CELINE GUINET

Direction commerciale

[celine.guinet@semmaris.fr](mailto:celine.guinet@semmaris.fr)

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

### DEPOT DE CANDIDATURE

#### KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

